

COMMUNE D'ANTHON – CONSEIL MUNICIPAL
PROCES-VERBAL

Séance du 13 octobre 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 octobre 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Présents : 12 **Votants** : 13

L'an deux mil vingt-cinq le lundi 13 octobre à 19 heures 30 minutes,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie,
en séance ordinaire et publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CAMP, Maire.

Présents : Mesdames SOUBEYRAN, SAUVAGE, DESSAIX-JOLIVET, MARTINET, MILLET,
PETIT, Messieurs CAMP, BRIVET, LE DOUGET, CLAVEL, FINAT, CLERMONT.

Absents excusés :

Christian GASNIER donne pouvoir à Pâquerette DESSAIX-JOLIVET
Floriane PLESSIER, Alexandre BARNIER

Secrétaire de séance : Michel BRIVET

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Approbation du compte-rendu de la séance du 7 juillet 2025
- 2/ Compte-rendu des décisions du Maire dans le cadre de ses délégations

3/ FINANCES

- ❖ Tarifs communaux 2026
- ❖ Autorisation d'engager les dépenses d'investissement sur l'année 2026 avant le vote du BP 2026
- ❖ Admission titres en non-valeur

4/ PERSONNEL COMMUNAL

- ❖ Modification du RIFSEEP
- ❖ Création d'un emploi non-permanent

5/ BATIMENTS COMMUNAUX

- ❖ Règlement de la nouvelle salle associative et de la location de la vaisselle
- ❖ Modification du règlement de la salle des fêtes

6/ QUESTIONS DIVERSES

❖ **Approbation à l'unanimité du Procès-verbal de la séance du 7 juillet 2025**

DÉCISIONS

Pas de décisions

DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 24/2025

Objet : Révision des tarifs communaux

1/ Location salles communales, mobilier et vaisselle

Monsieur le Maire rappelle les différents tarifs actuellement en vigueur pour la location de la salle des fêtes et des tables et bancs, et demande au Conseil Municipal de statuer sur les tarifs applicables à partir du 1^{er} janvier 2026.

Par ailleurs, il propose également de mettre en place un tarif de location pour la nouvelle salle associative (qui sera disponible à la location pour les habitants de la commune) et pour la vaisselle qui pourra désormais être également louée.

	Tarifs en vigueur	Tarifs proposés
Location salle des fêtes	450 €	450 €
Cautiion salle des fêtes	300 € + 150 €	300 € + 150 €
Location bar/office	100 €	100 €
Cautiion bar/office	150 €	150 €
Location 1 table + 2 bancs	5 €	5 €
Cautiion prêt tables et bancs	50 €	50 €
Location salle associative	NC	150 €
Cautiion salle associative	NC	150 €
Location vaisselle	NC	30 €/lot pour 48 personnes
Cautiion vaisselle	NC	1€/ la pièce cassée

2/ Concessions dans le cimetière communal

Monsieur le Maire rappelle les différents tarifs actuellement en vigueur, et demande au Conseil Municipal de statuer sur les tarifs applicables à partir du 1^{er} janvier 2026 :

	Tarifs en vigueur	Tarifs proposés
Concessions 15 ans	120 €	120 €
Concessions 30 ans	220 €	220 €
Emplacement cavurnes (4 urnes) 15 ans	100 €	100 €
Emplacement cavurnes (4 urnes) 30 ans	200 €	200 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** les tarifs communaux tels qu'énoncés ci-dessus et ce à compter du 1^{er} janvier 2026

Délibération n° 25/2025

Objet : Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2026

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose en substance que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses en section d'investissement, dans la limite de 25% des

crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Afin de gérer au mieux les affaires courantes et de réaliser les investissements indispensables au bon fonctionnement des services, en attendant le vote du budget primitif de la commune de 2026, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à faire application de cet article.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire application de cet article pour engager, liquider et mandater dans la limite des crédits suivants :

Chapitre - Libellé nature	Crédits ouverts BP 2025	Montant autorisé avant le vote du budget 2026
20 - Immobilisations incorporelles	42 080,00 €	10 520 €
21 - Immobilisations corporelles	189 800,00 €	47 450 €
23 - Immobilisations en cours	1 823 000,00 €	455 750 €

Délibération n° 26/2025

Objet : Admission titres en non-valeur

M. le Maire explique à l'assemblée que le Trésorier transmet chaque année un état des titres à admettre en non-valeur et correspondant à des créances qu'il n'a pu recouvrer (faibles montants ou impossibilité d'obtenir les sommes).

Il s'agit ici de :

Titre de 2015 : ref : 2015 T-705600000006 pour un montant de 2.96 € (montant inférieur au seuil de poursuite)

Titre de 2024 ref : 2014 T-18 pour un montant de 0.07 € (montant inférieur au seuil de poursuite)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- **D'ADMETTRE** les titres énoncés ci-dessus en non-valeur pour la somme totale de 3.03 €

Délibération n° 27/2025

Objet : RIFSEEP : modification des groupes de fonctions

M. le Maire rappelle la délibération n° 31/2020 du 2 juillet 2020 instituant le RIFSEEP, la délibération 38/2023 du 5 septembre 2023 uniformisant les conditions d'ancienneté pour tous les agents et la délibération n° 35/2024 du 5 novembre 2024 supprimant la condition d'ancienneté.

M. le Maire propose à l'assemblée de réviser les groupes de fonctions de la catégorie C. En effet, la plupart des agents étant actuellement positionnés dans cette catégorie, il serait utile de pouvoir introduire un groupe de fonction supplémentaire (3 au lieu de 2 actuellement) pour pouvoir répartir les critères en fonction de la réalité de terrain.

Vu la délibération n° 31/2020 du 2 juillet 2020 instituant le RIFSEEP,
Vu la délibération 38/2023 du 5 septembre 2023 uniformisant les conditions d'ancienneté pour tous les agents
Vu la délibération n° 35/2024 du 5 novembre 2024 supprimant la condition d'ancienneté,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification des groupes de fonctionne suivant le tableau annexé à la présente.

Délibération n° 28/2025

Objet : Création d'un emploi non-permanent suite à un accroissement temporaire d'activité

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

M. le Maire expose également au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir un nouvel agent pour le service et la surveillance en cantine ainsi qu'une aide pour l'entretien de la cuisine après le service. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 1^{er} septembre 2025, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est de 15,77/35^{ème} (15h46) et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois suite à un accroissement temporaire d'activité au service périscolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique pour effectuer les missions de service et surveillance sur les temps périscolaires (cantine et garderie) d'aide pour l'entretien de la cuisine du restaurant scolaire suite à un accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 15.77/35^{ème}, à compter du 1^{er} septembre 2025 pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18mois.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2025

Délibération n° 29/2025

Objet : mise en place du règlement intérieur de la nouvelle salle associative et de la location de vaisselle et modification du règlement intérieur de la salle des fêtes

M. le Maire rappelle que des travaux ont été réalisés cet été : l'ancien réfectoire et la salle des associations ont été regroupés et les toilettes ont été mis aux normes PMR.

Ce nouvel espace sera avant tout destiné aux services communaux et aux associations mais pourra aussi être proposé à la location (pour les habitants de la commune) durant les week-ends.

Il est également proposé un service de location de vaisselle.

M. le Maire donne lecture des règlements intérieurs qui ont été travaillés en commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les règlements intérieurs de la salle des associations et de la location de vaisselle tels qu'annexés à la présente,
- **APPROUVE** la modification du règlement intérieur de la salle des fêtes tel qu'annexé à la présente.

QUESTIONS DIVERSES

Fonctionnement des réservations salle associative pour les associations : nouvelle gestion du calendrier et des réservations en mairie. (activités récurrentes + réservation ponctuelles)

Clés des salles : il sera réalisé un inventaire des clés détenues par chaque association.

En début d'année scolaire, chaque association devra :

- Signer la convention de mise à disposition des locaux
- transmettre son assurance responsabilité civile avec clause d'occupation des locaux de manière régulière
- transmettre les créneaux souhaités pour les activités récurrentes

Une communication va être faite en ce sens.

Cérémonie du 11 novembre : le verre de l'amitié sera organisé à la salle associative

CNR (Compagnie nationale du Rhône) : M. le Maire a assisté à une réunion avec la CNR, le 9 octobre 2025. L'objectif de cette rencontre était de présenter aux Maires le Plan 5Rhône porté par la CNR. Ce dernier est en vigueur depuis mars 2022 et se termine en mars 2027. Le prochain Plan (2027-2032) sera prochainement en cours d'élaboration.

Les Communautés de Communes et leurs communes membres peuvent être éligibles à ce Plan si au moins une Commune de l'EPCI est riveraine du Rhône.

La CNR peut financer certains projets dans le cadre du programme, autour de 5 thématiques : Energie, Navigation, Agriculture, Environnement et Actions complémentaires. Bien entendu, les projets concernant les actions complémentaires doivent en premier lieu concerner le Rhône ou ses abords (ex : ViaRhôna, renaturation de berges, renaturations de îles, mise en valeur du Rhône,...)

Des fonds supplémentaires seront disponibles du fait des crédits non consommés sur le projet abandonné de Rhôneergie.

Le financement est compris entre 30 et 50 % du montant du projet.

M. le Maire indique qu'il a porté à connaissance de l'interlocuteur régional un certain nombre de projets qui pourraient être mis en œuvre sur la commune dans les prochaines années.

Réunion avec recteur d'académie : En Isère : baisse des effectifs scolaires ; Projection sur Anthon : stabilité des effectifs.

Concernant les demandes d'accompagnement d'un enfant par une AESH sur le temps méridien : les demandes aboutissent seulement quand il est prouvé que l'enfant ne peut pas manger seul. Les autres demandes sont refusées.

PLU : enquête publique à compter de ce mardi 14 octobre 2025 à 16h00 jusqu'au mardi 18 novembre 2025 à 12h00.

Conseil Municipal Enfants (CME) : élections ce jeudi 16/10 (matinée citoyenne) à compter de 8h30. Cette année la Municipalité a invité un lieutenant, sapeur-pompier qui sera présent dans les classes pour parler de son métier.

Voyage à Paris du CME : le 29 octobre 2025 (programme : visite du Sénat / et promenade en péniche sur la Seine)

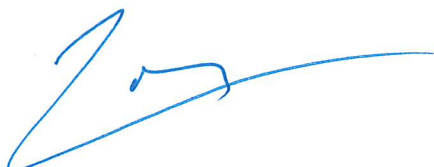
Travaux d'assainissement : La consultation pour le marché de travaux a été lancée par le CC LYSED. Les plis sont en cours d'analyse.

Travaux croisement RD55 / RD55e : des travaux auront lieu durant les vacances de la Toussaint dans le but d'améliorer le carrefour entre la RD55 et la RD55e au niveau de la Montée de la Barre. Durant les travaux, l'arrêt de bus est déplacé place du Plâtre.

Nouveaux locaux de la CC LYSED : Un architecte est en cours de recrutement.

Congrès des Maires de l'Isère à Aoste : M. le Maire est revenu sur le dernier Congrès des Maires de l'Isère, auquel il a participé. Les échanges ont porté sur les nombreuses incertitudes qui pèsent sur les communes pour le futur (dotations, réglementation de plus en plus pesante, perte d'autonomie,...) et les agressions croissantes envers les élus. A cette occasion, M. BARBIER, Président du Département de l'Isère a indiqué que le Département est en mesure de s'engager financièrement auprès des collectivités jusqu'en 2028 mais pas au-delà car les recettes ont baissé drastiquement suite au dernier Projet de Loi de Finances et aux revalorisations des prestations sociales décidées par le Parlement (compétence obligatoire des Départements).

**Le Maire,
Cédric CAMP**

A blue ink signature of Cédric CAMP, consisting of a stylized 'C' followed by a horizontal line.

**Le secrétaire de séance,
Michèle BRIVET**

A blue ink signature of Michèle BRIVET, featuring a complex, swirling pattern.

**Le procès-verbal de la séance sera publié sur le site internet de la commune :
www.mairie-anthon.fr et consultable en mairie.**